

163
C. 159-64

— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de rendre applicable au Conseil municipal de Paris l'article 41 de la loi du 5 avril 1884,

Nommée le 26 mars 1896

MM.

1^{er} BUREAU : ANTONY RATIER. *Secrétaire*
2^e — THÉVENET.
3^e — CAMESCASSE.
4^e — DE MARCÈRE.
5^e — JULES GODIN.
6^e — ERNEST HAMEL. *Président*
7^e — PERRAS.
8^e — HUGUET.
9^e — DELOBEAU.



1
M^r Ernest Hamel est désigné comme Président
M^r Anthony Rater est désigné comme Secrétaire
Les commissaires présents M^s Hamel, Lamescane, Godin
Terra, Hugues, Delobean, Rater sont favorables au
projet de loi soumis au Sénat.

M^r Anthony Rater est désigné comme rapporteur
Le Président Le Secrétaire

Ernest Hamel

Anthony Rater